

# Plan de modernisation de l'État de la ministre Monique Jérôme-Forget

par Jacques Désy

Le 5 mai dernier, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, présentait son plan de modernisation de l'État, échelonné sur la période 2004-2007. À cet effet, la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** souligne qu'elle a toujours été en faveur de la modernisation constante de l'État afin que les citoyens obtiennent des services de qualité. Par contre, elle dénonce le fait qu'aucun acteur social important n'ait été associé de près ou de loin à la conception de ce plan.

Il est reconnu, après les deux dernières décennies au cours desquelles des expériences de modernisation des entreprises se sont intensifiées, qu'une majorité des réorganisations majeures se terminent par un échec lorsqu'elles ne sont pas basées sur une concertation et une réelle consultation des personnes qui sont appelées à les mettre en œuvre. « Pour reprendre l'image de l'architecte utilisée par la ministre lors de sa présentation, il est évident qu'elle n'a pas consulté les propriétaires de la maison avant

de faire ses plans. Il faut s'enquérir des besoins des gens qui habiteront cette demeure avant d'en dessiner les plans. Ce plan de modernisation est mal conçu, n'a pas été discuté et voué à l'échec! », explique **François Vaudreuil**.

Par ailleurs, Monique Jérôme-Forget a exprimé clairement que tous les services devraient éventuellement être disponibles depuis le guichet unique que sera *Services Québec*. Or, la CSD s'oppose à ce que la Santé et l'Éducation soient ravalées au rang des services. Les droits à la santé et à l'éducation sont inaliénables et ne sauraient faire l'objet de partenariats public-privé (PPP) qui risquent d'en compromettre notamment l'universalité et l'accessibilité.

« Cette réforme se doit d'être profondément démocratique. La ministre doit accepter de revoir son plan et éventuellement retourner à sa table à dessin lorsqu'elle aura réellement compris ce que sont les attentes et les besoins véritables des citoyens », conclut François Vaudreuil.



www.csd.qc.ca

Le site Internet de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), sur la grande toile depuis deux ans déjà, verra beaucoup d'améliorations dans les mois à venir. Au programme : moteur de recherche, journal électronique, mise à jour hebdomadaire, etc.

Cette approche plus dynamique permettra donc à tous les membres des syndicats affiliés ainsi qu'à la population en général d'être au parfum des actions et événements de la CSD.

Abonnez-vous à la liste d'envoi et recevez toutes les nouveautés de la CSD et des syndicats affiliés.



Le Conseil arbitral est d'avis que les reports des dates de mises à pied étaient fictifs et faits uniquement dans le but de mettre de la pression sur les employés affectés par les mises à pied pour voter en faveur des offres patronales. Le Conseil arbitral est d'avis aussi que les reports vont à l'encontre du principe de la neutralité en matière de conflit de travail.

Pour toutes ces raisons, le conseil arbitral était d'avis d'accueillir l'appel, UNANIMEMENT.

## Le français au travail

par Normand Pépin

### Amener ou apporter

Certains ne font pas de distinction entre amener et apporter, pourtant il en existe une. Amener et emmener se rapportent aux personnes ou aux animaux, alors qu'apporter et emporter sont relatifs aux choses. À titre d'exemple, l'étudiant apporte ses cahiers à l'école, mais l'étudiant amène son chien au vétérinaire.

Marie-Éva de Villers note dans son Multi dictionnaire de la langue française une distinction entre emmener et amener. On amène une personne vers un lieu donné et on la quitte lorsqu'on est arrivé à destination, mais on emmène une personne du lieu où l'on est dans un autre.

### Sigles et acronymes

Le sigle est une abréviation constituée par la lettre initiale de plusieurs mots et qui s'épelle lettre par lettre. Ex. : CSD.

L'acronyme est également composé des initiales ou des premières lettres d'une désignation, mais il se prononce comme un mot. Ex. : ONU, ALENA, cégép.

La tendance actuelle est d'omettre les points abrégatifs, néanmoins, la forme avec points est généralement correcte. Ex. : OTAN ou O.T.A.N.

Les sigles sont du genre et du nombre du mot principal de la désignation abrégée. Ex. : la CSD (la Centrale des syndicats démocratiques).

À son premier emploi dans un texte, le sigle doit être précédé de la désignation au long.